

DEC150954DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3666, Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, dont le directeur est Ludger Johannes ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Barbara Toussaint, Assistant de l'Administration de la Recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Toussaint, délégation est donnée à M. Frédéric Schmidt, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Schmidt, délégation est donnée à M. Christophe Lamaze, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La décision DEC150159DR02 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2015

Le directeur d'unité
Ludger Johannes